

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO E-2795

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 16 décembre 2019 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 février 2020 :

Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2795)

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 février 2020.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 mars 2020.

Mathieu Legault

Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

BY-LAW NUMBER E-2795

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the special sitting of the Lachine borough council held on December 16, 2019 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on February 24 2020:

Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2795)

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law came into force on February 24 2020.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 4 2020.